

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20230403-2023_23-DE
Reçu le 03/04/2023

SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 30 MARS 2023
À 19h

Délibération 2023 / 23
(4^{ème} délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
23/03/2023

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
03/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAZEYRAC Pierrick (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel),

Absents excusés :

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, CASTAGNE Yoan,

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME « LES SEGALIERES » - EXERCICE 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	-	-	-
Réalisation de l'exercice :	223 614,58	259 325,40	10 517,10	0,00
Totaux :	223 614,58	259 325,40	10 517,10	0,00
Résultat de clôture par section :	-	35 710,82	10 517,10	-

AR Prefecture046-214601288-20230403-2023_23-DE
Reçu le 03/04/2023

Besoin de financement d'investissement	-10 517,10
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement	-10 517,10
Rappel excédent de fonctionnement	35 710,82
Résultat de clôture	25 193,72

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. SYLVESTRE se retire avant le vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.